# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

## WEPOS Nettoyant à usage multiple

Numéro de matière 123195



# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

WEPOS Nettoyant à usage multiple

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Nettoyant universel, nettoyage de surfaces

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité


Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse
Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l´information:
Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch


## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Tox. Informationszentrum, Zürich,**
**Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145**

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquette (CLP)**

Mention d'avertissement: **Attention**

| | | |
|---|---|---|
| Mentions de danger: | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseils de prudence: | P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. |
| | P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |

### Marquage spécial

Texte pour l´étiquetage: Contient:
Isotridecanol, ethoxylated, Pyrophosphate de tétrapotassium.

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
Contient:
<5 % agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, phosphates
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one, parfums, Limonène,
2-(4-tert-Butylbenzyl)propionaldéhyde, Citral.

### 2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

| Ingrédient | Désignation | Teneur | Classification |
|---|---|---|---|
| N°CE 500-241-6<br>CAS 69011-36-5 | Isotridecanol, ethoxylated | < 3 % | Eye Dam. 1; H318. |
| N°CE 230-785-7<br>CAS 7320-34-5 | Pyrophosphate de tétrapotassium | < 3 % | Eye Irrit. 2; H319. |
| N°CE 200-661-7<br>CAS 67-63-0 | Isopropanol | 1 % | Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319.<br>STOT SE 3; H336. |

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

Indications complémentaires:
Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
Contient:
<5 % agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, phosphates
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one, parfums, Limonène,
2-(4-tert-Butylbenzyl)propionaldéhyde, Citral.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau:
En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau.
En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés:

jet d'eau en aspersion, Poudre d'extinction, dioxyde de carbone.
Lors d'incendies de grande ampleur: jet d'eau en aspersion ou mousse résistante à l'alcool.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer.
Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de détergents.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec les yeux.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

A protéger de la chaleur/du rayonnement solaire et du gel. Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| N°CAS | Désignation | Type | Valeur seuil |
|---|---|---|---|
| 67-63-0 | Isopropanol | Suisse: VLE<br>Suisse: VME | 1000 mg/m³; 400 ppm<br>500 mg/m³; 200 ppm |

Valeurs limites biologiques:

| N°CAS | Désignation | Type | Valeur seuil | Paramètre | Échantillonnage |
|---|---|---|---|---|---|
| 67-63-0 | Isopropanol | Suisse: BAT, sang | 25 mg/L | acétone | fin de l'exposition voire fin du processus |
| | | Suisse: BAT, urine | 25 mg/L | acétone | fin de l'exposition voire fin du processus |

## 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Gomme
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:

Éviter le contact avec les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Aspect: | État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide<br>Couleur: jaune |
| Odeur: | aromatique |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Valeur pH: | à 20 °C: 11 |
| Point de fusion/point de congélation: | 0 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C |
| Point éclair/plage d´inflammabilité: | non applicable |
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limites d´explosibilité: | Aucune donnée disponible |
| Tension de vapeur: | à 20 °C: 23 hPa |
| Densité de la vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | à 20 °C: 1,01 g/mL |
| Solubilité dans l'eau: | complètement miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité: | ne s'enflamme pas spontanément |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique: | non déterminé |
| Viscosité, cinématique: | non déterminé |
| Propriétés explosives: | Le produit est non explosif. |
| Propriétés comburantes: | Aucune donnée disponible |

## 9.2 Autres informations

| | |
|---|---|
| Teneur en solvant: | 1 % |
| Teneur en eau: | 96,1 % |

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Cf. 10.3

## 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur/du rayonnement solaire et du gel.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Diluer avec beaucoup d'eau. Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

Code de déchet: 20 01 29* = Détergents contenant des substances dangereuses.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: En quantité réduite: Diluer avec beaucoup d'eau et évacuer en rinçant.
En quantité importante: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Conditionnement**

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**Indications diverses**

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de détergents.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

1 % en poids = 10,1 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

VOC conforme Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

#### Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

1 % en poids = 10,1 g/L

#### Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 12 = Liquides non combustibles

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Étiquette (phrases P: UE, ATP 8)

Créée: 3.12.2015

#### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l´information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.